N° 154. — Ire Année. 5 ct Le Numéro. 5 ct Samedi 2 Juillet 1881.

L'IMPARTIAL

RÉSUMÉ DES NOUVELLES ET FEUILLE D'ANNONCES

Paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux, 1, Rue du Marché, 1.
Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé deux exemplaires à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES
Imprimerie Courvoisier, Rue du Marché 1
Chaux-de-Fonds
et rue du Collège, 309, Locle.

Arrivée de GARE DE CHAUX-DE-FONDS Départ pour

GARES.	M.	M.	S.	S.	S.	S.	GARES.	M.	M.	M.	S.	S.	S.
Locle . . .	5 —	9 15	1 27	3 10	5 46	8 22	Locle . . .	7 30	9 59	11 55	2 14	6 05	10 19
Neuchâtel .	6*47	9 50	1 39	—	5 55	9 57	Neuchâtel .	5 17	9 27	—	1 39	5 55	*8 37
Genève . .	—	—	1 39	—	5 55	9 57	Genève . .	5 17	—	9 27	1 39	—	—
Bienne . .	8 42	11 48	2 05	—	5 20	10 12	Bienne . .	5 05	7 20	9 50	3 20	6 25	—
Berne . . .	—	11 48	2 05	—	5 20	10 12	Berne . . .	5 05	7 20	9 50	3 20	6 25	—

PRIX D'ABONNEMENT, franco pour la Suisse
1 an, fr. 10, 6 mois, fr. 5»50, 3 mois, fr. 3.
Pour l'Etranger le port en sus.

PRIX DES ANNONCES
10 ct. la ligne ou son espace; prix minimum d'un annonce, 75 centimes.

VENDREDI 1er JUILLET 1881

Chaux-de-Fonds.

La Bienfaisante. — Assemblée générale, vendredi 1er juillet, à 8 ½ h. du soir, salle de l'Hôtel-de-Ville.

Société fribourgeoise. — Assemblée générale, samedi 2 juillet, à 8 heures du soir, au Café Buhler.

Cercle des Amis. — Promenade à la Vue des Alpes. Tombola et musique. Rendez-vous à 1 heure au Crêt des Olives.

Cercle Montagnard. — Réunion familière à Belle-Vue. Départ du Cercle à 1 h. après midi.

Assemblée fédérale.

Séance du 29 juin 1881.

(Correspondance particulière de l'*Impartial.*)

La séance a été courte dans les deux Conseils. De part et d'autre la lecture du protocole respectif a été fait, puis la session de juin a été déclarée.

Espérons que les nouvelles Chambres qui, comme chacun le sait, se renouvellent en octobre prochain, seront constituées de telle manière que tout concoure au bien de notre chère patrie.

Pendant cette session de juin, je trouve, à mon point de vue, que les Chambres ont bien travaillé. Sur 43 tractanda figurant sur la liste, 34 ont été terminés définitivement, non sans de nombreuses discussions plus ou moins orageuses (16 d'entre eux préparent beaucoup de travail à l'administration fédérale), 4 autres tractanda sont pendants pour la prochaine session de décembre, 3 n'ont pas eu d'entrée en matière et sont ainsi renvoyés et enfin 2 dont les messages n'ont pu être terminés assez tôt pour pouvoir permettre, aux commissions, de les étudier pour les soumettre ensuite aux deux Conseils.

Les tractanda pendants, ajournés, ou sur lesquels les Conseils ne sont pas entrés en matière sont :

La loi sur les épidémies; l'instruction publique, en ce qui concerne l'exécution de l'article 27 de la Constitution fédérale; *l'organisation de l'administration fédérale des finances*, au point de vue, simplement, de quelques détails à définir; *la révision de la loi sur les taxes postales*, du 23 mars 1876; *recours de Neuchâtel concernant la taxe militaire; recours de Fribourg concernant les taxes de colportage* en la cause des frères *Blum*, à Neuchâtel, et en celle du libraire-colporteur *Pointet*.

Les tractanda dont les messages n'ont pu être terminés à temps sont :

La correction des rivières sur le territoire des cantons d'Argovie, de Zurich, de Thurgovie et de St-Gall, et le chemin de fer *Genève-Annemasse* (message demandant une adjonction à la concession concernant cette ligne).

Le Conseil national a, en outre, contrairement aux Etats, ajourné la nomination de sa commission pour le budget de 1882. Celle-ci sera nommée par le bureau après les élections d'octobre prochain.

Quant au recours Morisod il a été décidé en dernier débat que,

Vu les arrêtés pris par les deux Conseils législatifs, arrêtés qui sont en contradiction l'un à l'autre;

Vu la décision du Conseil des Etats du 18 juin, persistant définitivement dans son arrêt du 23 février déclarant le recours non fondé;

Vu la décision du Conseil national du 24 juin, persistant, définitivement aussi, dans son arrêt du 13 juin déclarant le recours bien fondé;

Décide que l'arrêté du Conseil fédéral de novembre 1880, restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Chronique Suisse.

La loi sur l'émission des billets de banque. — Le délai pour l'exercice du referendum étant expiré depuis le 26 juin, la loi est déclarée en vigueur et sera mise à exécution dès le 1er janvier 1882.

Diplomatie. — Un correspondant de la *Nouvelle Gazette de Zurich* croit devoir l'informer que M. le conseiller national Frei serait destiné à remplacer M. Hitz, ex-consul général à Washington.

Postes. — La franchise de port est accordée en faveur des incendiés d'Isérables et de Kerzers (Chiètres) pour tous les dons jusqu'au poids de 5 kilogrammes (y compris les envois d'espèces et les mandats de poste) qui leur seront adressés. Cette franchise de port s'étend aussi aux correspondances reçues ou expédiées par les comités de secours institués pour la répartition de ces dons.

Tir fédéral. — Le *Confédéré* de Fribourg donne d'intéressants détails sur les constructions faites en vue du Tir fédéral. Nous en détachons quelques passages :

L'emplacement du Schœnberg est un plateru élevé, dominant la ville au Nord-Est, au sommet du talus dans lequel vont s'amarrer les câbles du grand pont suspendu. Il est contourné par la route de Berne, de Tavel et de Bulle...

... La forme topographique du terrain est très irrégulière et accuse des différences de niveau considérables entre ses différentes parties... Le constructeur a eu à lutter contre les irrégularités de terrain; des travaux de nivellement considérables ont été nécessaires pour implanter les bâtiments, et il a fallu beaucoup d'études pour arriver à trouver un minimum de terrassement en faisant participer les constructions mêmes à la pente du terrain.

Le *Confédéré* a calculé que l'inclinaison de la ligne de tir est du 10 p. cent à 300 mètres et du 9 p. cent à la longue distance...

Les communicrtions sont larges et commodes, les distances sont convenables, et tout l'ensemble fait un magnifique coup d'œil, varié, original, rehaussé par une vue splendide sur la ville, les Alpes et le Jura. Par un beau jour, lorsque le temps est clair et la nature ensoleillée, c'est un panorama unique qui peut rivaliser avec tout ce qu'il y a de plus renommé en Suisse.

L'ensemble de la place de fête mesure, y compris les cibleries, un espace d'un kilomètre de long sur 350 mètres de large, soit 350 mille mètres carrés, non compris les avenues d'accès. (Soit 96 poses.)

Depuis la Gare, les Grand'Places, les Arcades, le Palatinat, enfin, depuis toute la ville et ses environs, on a la perspective de cette place de fête devant les yeux, elle domine toute la contrée environnante...

... La cantine est une immense quadrilatère flanqué de hautes tours aux quatre angles. La face du côté nord est occupée par les cuisines, qui mesurent 80 mètres de longueur sur 20 de largeur. Les faces est et ouest présentent au milieu un portail et de chaque côté de celui-ci des vérandahs recouvertes en toile supportée par des colonnes carrées richement travaillées se terminant en oriflamme.

La face sud, tournée contre le pavillon des prix, est formée de grandes ouvertures séparées par colonnes accouplées entre lesquelles se jouent des ornements en treillages et en découpure. Le milieu est occupé par un avant-corps de quatre mètres de saillies et onze mètres de large, sur l'axe duquel est le portail principal. Celui-ci, d'une architecture imposante sans être riche, sera surmonté d'un groupe représentant l'Helvétie les deux bras tendus et couronnant un carabinier ancien d'un côté et un carabinier moderne de l'autre...

La longueur totale de la cantine sera de 90 mètres et sa largeur de 30 mètres 50, non compris les accessoires, avant-corps, tourelles et vérandahs. Sa hauteur moyenne est de 8 mètres à la tablière pour les nefs longitudinales et de 12 mètres pour la nef transversale. Le tout est couvert en tuiles à emboîtement.

Il y aura place pour 3,500 personnes assises à table...

Toute la charpenterie intérieure est en bois brut non écorcé, et toutes les façades en bois équarri. Le style n'est pas facile à définir, parce qu'il n'est pas une imitation, mais une composition étudiée spécialement pour ce but. C'est une architecture militaire adaptée à la construction en bois et traitée comme telle sans simulacre d'imitation de la pierre.

Ce bâtiment a été devisé à 46,000 fr. et adjugé à M. J. Hogg, marchand de bois, pour 42,000 fr., non compris les décors. Il est bientôt achevé, il reste à terminer la couverture et à poser les tables et bancs.

Toutes les installations spéciales dans l'intérieur de la cuisine sont à la charge des cantiniers, qui seront MM. Grangier et Roulin, d'Estavayer.

Nouvelles étrangères.

Allemagne. — Jeudi, cent socialistes ont été expulsés de Leipzig.

— L'empereur est arrivé jeudi à Coblence. L'impératrice va mieux, cependant elle éprouve encore une vive excitation nerveuse.

Angleterre. — Un journal de Shanghaï, le *Celestial Empire*, du 22 avril 1881 (7e année du règne de Kwang Su, 3e lune, 24e jour), établit que jamais pays n'a gouverné une plus vaste portion du globe que l'Angleterre actuelle. Rome n'a régné de la Tweed à l'Euphrate que sur 1,500,000 lieues carrées, tandis que l'Angleterre est maîtresse de 7,000,000 de lieues carrées, et la Russie de 6,000,000.

Nul peuple parlant anglais ne vit en vaincu sous une domination étrangère, tandis que l'Angleterre gouverne près de 300 millions d'individus appartenant à toutes les nations et parlant toutes les langues du globe. En effet, l'Angleterre commande à des Allemands (Héligoland), à des Espagnols (Gibraltar), à des Grecs, des Italiens et des Turcs (Malte et Chypre), à des Arabes (Aden), à des Hollandais (Afrique australe), à des Français (Maurice), à des Chinois, des Indous et des Persans (Asie), à des descendants de Français (Canada), à des Espagnols, des Français et des indigènes de diverses races dans les Indes Occidentales et dans l'Amérique du Sud.

Irlande. — La ligue agraire a tenu lundi son meeting hebdomadaire à Dublin. La ligue a encore reçu plus de 5000 fr. la semaine dernière; elle dispose actuellement d'un fonds évalué à un million 500,000 fr.

Un certain nombre d'Anglais assistaient, paraît-il, à la réunion, et ont affirmé que les ouvriers anglais s'associaient au programme de la ligue.

Russie. — Grande alarme à Moscou : un incendie a éclaté au Kremlin, une caserne a été réduite en cendres, il y a tout lieu de croire que ce n'est pas accidentellement. On a dû renforcer tous les postes des établissements financiers.

— Les habitants de la ville de Berdjank réclament de l'autorité l'expulsion de tous les israélites.

— A Kasan, à la suite d'une querelle de jeu, plusieurs arrestations politiques ont été faites, parmi lesquelles un officier. Une imprimerie clandestine a été découverte.

— L'usage de la dynamite devient tout à fait naturel en Russie. Les élèves du séminaire de Woronesch ayant à se plaindre, paraît-il, de leur directeur ont, eux aussi, décidé de le faire sauter. Une mine fut placée dans un poêle, à minuit une détonation formidable retentit, une partie de l'édifice s'écroulait. Le directeur, heureusement pour lui, ne se trouvait pas dans son lit; il n'a eu aucun mal. Aux murs du séminaire on avait apposé des affiches aussi détestables, au point de vue orthographique, que le coup lui-même.

— Le général Baranzoff, adjoint du feldzeugmestre général, a été relevé de ses fonctions sur sa demande.

— Le *Golos* apprend que l'ukase impérial abolissant les exécutions publiques vient d'être adressé aux autorités.

Amérique du Sud. — Le président Calderon, qui vient de prendre au Pérou possession du pouvoir en remplacement de M. Pierola, a désavoué tous les actes financiers de son prédécesseur et déclaré nuls et non avenus tous les traités et conventions quelconques ayant pour objet les fonds péruviens et l'exploitation des guanos.

Algérie. — Un convoi de ravitaillement, composé de 900 chameaux, escorté par un bataillon de tirailleurs, un escadron de chasseurs et quelques spahis, est parti de Saïda pour Géryville, où il sera dans trois ou quatre jours.

Les marchés du 26 et du 27 ont été encombrés de chevaux, de bœufs, de moutons et de laines, qui se vendaient à vil prix.

On ne signale aucun mouvement parmi les tribus.

Le général Louis, qui était à Sebdon, est rentré à Tlemcen.

Plusieurs compagnies d'infanterie légère d'Afrique vont tenir garnison à El-Arich et à Lalla-Maghrnia.

Les tirailleurs indigènes et les zouaves resteront à Saïda jusqu'au mois d'octobre comme colonne d'observation.

— M. Lavergne, officier des bureaux arabes, accompagné d'une escorte de quinze spahis, a failli être enlevé par 200 Arabes pendant qu'il explorait les forêts de Saïda. Son escorte et lui ne durent leur salut qu'à la vitesse de leurs chevaux.

Nouvelles des Cantons.

ARGOVIE. — La philosophie de Thali, pourrait-on dire. Il paraît que le célèbre bandit a déclaré au préfet de Zofingue qu'il ne comprenait pas comment on pouvait le promener pendant des années de prison en prison, pour de misérables vols, qui n'atteignent pas en totalité à la somme de 7000 fr., alors que de plus illustres messieurs qui ont volé des centaines de mille francs, se promènent en liberté.

FRIBOURG. — Le chiffre officiel des bâtiments brûlés à Chiètres est de 25. Le feu a pris à 3 heures du matin. Des faucheurs en passant devant une des maisons ont vu un jet de flammes sortir d'un tas de fagots. L'alarme fut aussitôt donnée et de tous côtés les pompes ne tardèrent pas à accourir, jusqu'au nombre de 35. Il y en eut 18 qui purent fonctionner utilement. Ce n'est que grâce à l'abondance d'eau et à la promptitude des secours qu'on put arrêter là le désastre qui est déjà considérable. Les bâtiments incendiés représentent à l'assurance cantonale le chiffre de 70,000 francs; 17 familles sont sans ressources et sans abri et 20 autres dans une position plus que précaire.

Ce qu'il y a de plus triste encore, c'est la fin malheureuse non de deux enfants, comme nous l'avions annoncé, mais bien d'une jeune fille de 23 ans, Mlle Schwab, qui, après avoir déjà opéré avec un grand courage le sauvetage d'un enfant, était retournée dans une maison en flammes pour sauver autre chose, fut ensevelie sous l'effondrement de la toiture. On retrouva plus tard ses restes carbonisés. Un jeune homme, le frère de la victime, est grièvement brûlé et dans un état désespéré.

L'opinion assez répandue dans le village est que la malveillance est la cause de l'incendie. Des comités de secours se constituent pour concourir par des dons au soulagement d'une si grande infortune.

GRISONS. — Dans la nuit du 28 au 29 juin, le glas funèbre a annoncé aux habitants de Coire la mort de leur ancien évêque M. N.-F. Florentini, décédé à l'âge de 86 ans.

Il vivait retiré depuis 1876.

SCHAFFHOUSE. — On sait que le Conseil d'Etat de ce canton a supprimé les formules de politesse au commencement et à la fin des lettres officielles échangées entre les différentes autorités. Le tribunal cantonal ne partage pas cette manière de voir, car il a décidé au contraire le maintien de ces formules « qui sont commandées par les convenances, la politesse et l'estime réciproques ».

VALAIS. — Nous avons raconté dernièrement l'arrestation faite dans des circonstances assez plaisantes d'un voleur dans le temple de Brigue. Le fait est exact, mais c'est à Brieg en Allemagne, près de Breslau, qu'il s'est passé et les habitants de Brigue en Valais, fort étonnés d'abord, ont bien ri de cette confusion, fort excusable d'ailleurs.

VAUD. — Nous lisons dans l'*Echo de la Broye :*

« Le comte de St-G., propriétaire du château de Marnand, vient d'être incarcéré dans

---

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 19

IVAN STERTOFF

PAR

MARIE DE BESNERAY

(Suite.)

Arrivé à quelques pas, il s'arrêta haletant, un sanglot brisa sa puissante poitrine, et il tomba à genoux.

Clotilde pâlit et recula.

« Oh ! ne fuyez pas, mademoiselle, dit-il d'une voix mélangée de tendresse et de larmes; pardonnez-moi, je n'ai pu vivre deux mois près de vous sans vous aimer... C'est de la folie, je le sais !... je souffre... Soyez bonne, dites-moi une parole de pitié.

— Monsieur Stertoff, répondit la jeune fille avec une dignité calme, j'ai de l'estime et de l'amitié pour vous ; renouvelez à mon père l'aveu que vous venez de me faire.

— Oh ! Clotilde ! chère Clotilde !... Vous consentiriez ? Est-ce possible ?... Non, ajouta-t-il avec amertume, la marquise est entre nous ; cette femme me hait, elle nous séparera !... »

A ce moment des branches s'agitèrent dans un buisson derrière Mlle de Kerdsmont, et le jeune homme aperçut avec stupeur l'imposant visage de Mme d'Evieux.

Elle mit un doigt sur ses lèvres et disparut.

Cinq minutes plus tard, la voiture apparaissait au trot de deux superbes alezans, et les promeneurs, si joyeux tout à l'heure, reprenaient en silence le chemin du château.

Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas traité avec la Société des gens de lettres.

XIV

Une grande agitation régnait à Etel.

Un groupe de domestiques entourait un cheval couvert d'écume et de poussière dont un cavalier venait de leur jeter la bride.

M. de Kerdsmont, le visage empourpré, gesticulait sur le perron, élevant triomphalement un papier au-dessus de sa tête, tout en se jetant dans les bras du vicomte, qui gravissait les degrés.

— Quel événement, mon frère ? interrogea la marquise, descendant avec précaution de la calèche.

— Ah ! attendez donc ! J'étouffe... Quel bonheur ! C'est l'autorisation... vous savez ? Et ce cher d'Hertreby, qui arrive juste au moment opportun.

Le vicomte présenta ses hommages à Mme d'Evieux ; son regard cherchait Clotilde, et il ne put réprimer une légère contraction en l'apercevant près de M. Stertoff. Il remarqua aussi que l'expression de tristesse qui assombrissait naguère le visage de la jeune fille, avait disparu pour faire place à une joie intime et sereine qui le transfigurait.

Après avoir reçu d'un air affable les banalités un peu longues du vicomte, Clotilde s'occupa d'Anne, que la rapidité de la course en voiture avait rendue toute frissonnante. Mlle de Kerdsmont l'enveloppa avec soin dans son plaid, la prit sur ses genoux et se mit à la bercer avec ce murmure monotone et lent qui plaît tant aux enfants.

— Repose-toi, disait-elle en s'interrompant ; appuie ta tête, mignonne ; oh ! que tu es jolie ! que je t'aime !...

Tout en câlinant la petite fille, Clotilde levait les yeux sur Ivan qui, appuyé à la cheminée, bouleversé encore des émotions récentes, contemplait avec ravissement ce tableau.

En effet, près de la tête blonde de l'enfant, empreinte d'une grâce maladive, Clotilde, avec son regard expressif où éclatait l'aveu d'un sentiment nouveau, ressemblait à la déesse de la compassion ou à la fête de la jeunesse, endormant avec un sourire les faibles et les souffrants.

M. Stertoff s'approcha, disant avec douceur :

— Eh bien, Assia, la promenade t'a fatiguée ; tu n'es donc plus la courageuse petite fille d'autrefois ? Figurez-vous, mademoiselle, continua-t-il, que lorsque j'étudiais le paysage dans nos forêts du Nord, ma sœur me suivait partout, s'étant donné la charge de porter mes crayons ! Elle aimait autant que moi errer sous ces dômes de verdure, où les pommes résineuses laissent dans l'air leur parfum pénétrant, où les borts (abeilles sauvages) tourbillonnent par essaims joyeux, tandis que dans la gary (emplacement d'une forêt incendiée), au milieu des broussailles, les coqs de bruyère et les gelinottes s'ébattent sans crainte.

— Ah ! frère, interrompit Anne, en bâillant dans sa main, comme c'est ennuyeux ce que tu dis là ! Laisse Clotilde me raconter l'histoire des poulpiquets (1) et des elfes qui habitent la forêt de Paimpoul (2), ou dis-lui la peur que j'ai eue un soir... tu sais, notre fameuse aventure, quand les bois brûlaient !

— Je me souviens ; la terreur, enfant, était bien excusable, tu ne pouvais comprendre la magnifique horreur d'un tel spectacle.

— Parlez, monsieur Ivan, supplia Clotilde.

(1) Les poulpiquets étaient les génies de la terre, on en trouvait partout où il y avait des monuments druidiques.

(2) La forêt de Paimpoul, reste, dit-on, de la forêt enchantée de Brocéliande, est située dans la commune de Concoret. Elle est célèbre par les romans de la Table-Ronde. On sait que Merliu se trouve retenu dans les bois par les enchantements de Viviane.

(A suivre.)

les prisons du district de Payerne. M. de St-G., qui est, paraît-il, sous le poids de plusieurs accusations, a été arrêté au moment où il rentrait dans sa *seigneurie*, au galop de ses fringants coursiers. »

C'est sans doute un chevalier d'industrie... en grand.

GENÈVE. — Mardi, après midi, des pêcheurs ont retiré du Rhône, à la Coulouvrenière, le corps d'un individu qui a été reconnu pour être celui du sieur P., âgé de 32 ans, domicilié à la Terrassière. La levée du corps a été faite par les soins de M. Hugon, adjoint de la commune de Plainpalais, qui a ordonné son transport à la morgue.

— Le même jour, la police a procédé, rue de Monthoux, à l'arrestation du nommé Claude Bastide, âgé de 38 ans, négociant en rubans à St-Etienne, contre lequel un mandat d'arrêt a été décerné en date du 14 juin 1881, par M. le juge d'instruction de St-Etienne, sous inculpation de faux, usage de faux et abus de confiance. L'extradition de cet individu a été réclamée régulièrement au Conseil fédéral.

Appel.

Nous avons reçu l'appel suivant :

A LA PRESSE SUISSE

Chers Confédérés,

Un épouvantable désastre vient de frapper le village d'Isérables, dans le district de Martigny, deux cents cinquante bâtiments sont devenus la proie des flammes dans la nuit du 24 au 25 juin et 700 personnes sont sans abri.

Ces bâtiments étant construits en bois, le feu s'est propagé avec une rapidité telle que le nombre des objets sauvés du désastre est considéré comme insignifiant.

Confédérés!

Conformément aux traditions de solidarité qui animent la grande famille suisse et qui la distinguent daus toutes les grandes calamités, les soussignés constitués en comité d'initiative, viennent vous prier d'ouvrir dans les colonnes de votre journal une souscription en faveur de ces malheureux.

Les secours les plus urgents en nature leur ayant été distribués, le présent appel a principalement pour but de leur venir en aide pour la reconstruction du village d'une manière plus rationnelle afin d'éviter le retour de pareilles catastrophes.

Confédérés, nous savons d'avance que notre appel ne restera pas sans écho.

Martigny, le 29 juin 1881.

(Suivent les signatures de plusieurs députés membres du Comité d'initiatives.)

Nous avons annoncé en même que le désastre d'Isérables celui de Chiètres, notre numéro d'aujourd'hui en donne des détails.

Comptant sur l'esprit de charité et de fraternité qui a toujours animé notre population nous ouvrons une double souscription en faveur des victimes des deux sinistres, et nous recevrons dès aujourd'hui les dons qu'on voudra bien nous adresser.

Courses de Genève.

Voici le résultat de la seconde journée des Courses.

Le succès prend des proportions inconnues jusqu'ici dans notre ville. Les courses sont créées, définitivement créées; quelques-uns ont boudé cette année; ils en sont honteux aujourd'hui; ils n'oseront plus, ils ne pourront plus bouder l'année prochaine.

Prix du Chemin de fer (2000 fr.) pour chevaux de 3 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — 1500 mètres.

Six départs :

1er Faveur, à M. Stripp (gagnant).
2e Flighti, à M. H: Howard.
3e Jocko, à M. H. Howard.

Prix du Mont-Blanc, grand critérium international (5000 fr.) pour poulains entiers et pouliches de toute espèce et de tout pays nés en 1879. —1100 mètres.

Six départs :

1er La Rencontre, au duc de Castries (gagnant).
2e Villye, à M. H. Jennings.
3e Quittance, à M. le comte P. de Meeüs.

Prix du Comité (3000 fr. et une montre chronomètre) pour chevaux entiers, hongres et juments de 2 ans et au-dessus. — 800 mètres.

Huit départs :

1er Mlle Cavé, à M. L. Baresse (gagnant).
2e Faveur, à M. A. Stripp.
3e Jactance, à M. E. de la Charme.

Prix du Salève Handicap (fr. 2000) pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. — 1500 mètres.

Trois départs :

1er Aerosphère à M. Jennings, gagnant.
2e Elenita à M. P. Clossmann.
3e Moulaneuf à M. E. de la Charme.

Prix de la Société des hôtels Steeple-chase, Handicap (fr. 4000) pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus. — 2900 mètres.

Six départs :

1er Mourad à Sir Dibble, gagnant.
2e Eurasiam à M. Norb.
3e Gavroche à M. Vallender.

Match (course supplémentaire) couru par Dame aux Camélias à M. T. Duncan, arrivée première et Cadmée à M. H. Howard (enjeu : 100 louis et le cheval).

Prix des Alpes international au trot monté (fr. 1500 et une montre de valeur offerte par la maison B. Haas Jor) pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — 3800 mètres.

Six départs :

1er Octave à M. Joseph de Lescure, gagnant.
2e Rosquelfen à M. Huon.
3e La Patrie à M. Huon.

Dernier Courrier.

Cagliari, 30 juin. — Hier soir, une grande démonstration contre le consul français a eu lieu ici. Un développement considérable de troupes a empêché des désordres graves de se produire. Les cafés ont été fermés. Une grande foule a circulé dans les rues jusqu'à minuit, mais sans proférer de cris.

Madrid, 30 juin. — Hier, trois vapeurs portant 900 fugitifs venant d'Oran, sont entrés à Améria et à Carthagène. Le nombre des débarqués est donc actuellement de 3,100 ; près de 2,500 fugitifs attendent des vapeurs à Oran.

Paris, 30 juin. — A la Chambre, M. Jacques, député de l'Algérie, développe son interpellation.

Si on avait eu, dit-il, la prévoyance des gouvernements précédents *(bruits)*, si on avait fait les démonstrations militaires nécessaires, il est certain que la gravité de la situation aurait été de beaucoup atténuée.

Ensuite il lit et commente les dépêches officielles optimistes.

Il énumère les mesures prises; il blâme la dépêche du général Cérez, dans laquelle il dissimule les pertes subies à Saïda, et demande une enquête sur le fait du général Malaret qui a laissé passer Bou-Amema.

L'orateur déclare qu'il n'attaque pas l'armée, mais le commandement supérieur, qui l'a empêchée d'agir.

Enfin l'orateur résume ses griefs contre l'imprévoyance et l'optimisme injustiable du gouverneur général.

Il signale les effets fâcheux de l'insurrection au point de vue de la colonisation, et conclut qu'il faut absolument prendre des mesures, afin que le gouvernement général de l'Algérie entre dans une voie meilleure, afin d'assurer la sécurité de l'Algérie.

M. Laroche-Joubert dit que les faits signalés par M. Jacques sont déplorables et que les auteurs de ces faits sont de bien grands coupables. Mais l'orateur croit que le moment n'est pas opportun pour faire une enquête et qu'il vaut mieux commencer par apporter un remède *(Applaudissements et rires.)*

Le général Farre monte à la tribune.

Le ministre, répondant aux députés algériens, expose les difficultés des opérations par suite du terrain et du climat. Il loue le courage et la constance des troupes. Si des fautes ont été commises, elles seront réparées ou réprimées.

M. J. Ferry défend le gouverneur de l'Algérie, qui n'est pas responsable des erreurs des militaires. Il dit que le gouverneur a signalé constamment à l'autorité militaire les dangers à redouter au sud d'Oran.

M. Ferry espère que la Chambre voudra laisser au gouvernement le soin de mener à bonne fin les affaires du sud de l'Algérie.

M. Brisson réfute M. Ferry sur la question de responsabilité. Il dit que ni le gouverneur général, ni le gouvernement, ni l'autorité militaire ne se laveront des accusations dont ils ont été l'objet.

M. Ferry déclare accepter l'ordre du jour de confiance proposé par M. Méline.

La Chambre décide par 266 voix contre 247 d'accorder la priorité à l'ordre du jour de M. Jacques, disant :

« La Chambre compte que toutes les mesures seront prises désormais pour assurer la sécurité de l'Algérie. »

M. Ferry déclare qu'il n'accepte pas l'ordre du jour de blâme de M. Jacques.

L'ordre du jour de M. Jacques est rejeté par 236 voix contre 220 et l'ordre du jour de confiance est adopté par 282 voix contre 194.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Faillites et liquidations sommaires.

Le tribunal de la Chaux-de-Fonds a prononcé la faillite de Régina Diedisheim née Haas, à la Chaux-de-Fonds. Inscriptions au passif de cette masse au greffe du tribunal du dit lieu jusqu'au jeudi 28 juillet. Tous les créanciers sont convoqués pour le vendredi 29 juillet, dès 9 heures et demie du matin, à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds.

Avis de commerce.

En date du 22 juin, la « Société de la fontaine de la place du Marché, au Locle », a fait constater son existence.

L'association qui existait à la Chaux-de-Fonds entre Joseph Wyss fils et Constant Gentil, sous la raison «Wyss et Gentil », pour l'exploitation d'un atelier de fabrication de cadrans d'émail, a été dissoute d'un commun accord dès le 24 juin. Chacun des associés continuera pour son propre compte le même genre de fabrication.

D'un acte déposé et enregistré au greffe du tribunal de la Chaux-de-Fonds, l'association qui existait à Tiflis (Russie) entre Ilia Lokoch et Salomon Katz, sous la raison sociale « Lokoch et Katz », a été dissoute d'un commun accord. Ilia Lokoch s'engage à satifaire tous les créanciers étrangers.

Publications matrimoniales.

Jenny Perret-Gentil née Mojon rend publique la demande en séparation de biens qu'elle a formée à son mari Ulysse Perret-Gentil, agriculteur, tous deux domiciliés aux Eplatures.

Banque Fédérale, Comptoir Chaux-de-Fonds

COURS DES CHANGES le 1er Juillet 1881.

	TAUX de l'escomp.	Courte échéance		2 à 3 mois	
		demande	offre	demande	offre
France	3 1/2	99.7/8	—	99.7/8	—
Belgique....	3 1/2	99 3/4		99 13/16	
Allemagne..	4	123 1/8	—	123 1/4	
Hollande ...	3	208 3/4		208 7/8	
Vienne.....	4	215		215	—
Italie, Lires.	4	99 1/2		99 3/4	
Italie, or ...	4	99 1/2.100	suivant	places	
Londres	2 1/2	25.21 1/4		25.21 1/4	
Espagne	5	495		497	
Barcelone ..	5	498		500	
Portugal ...	5	546		548	
Russie.....	5	2.52		2.52	
Scandinavie	5	137	—	137	—
BBque Allemands..		123.1/8	—		
20 Mark or..		24.68	—		
BBque Anglais		25.15	—		
Autrichiens		214 1/2			
Roubles		2.52			
Doll.et coup.		5.17	—		

Escompte pour le pays 4 1/2 à 5 %.
Tous nos prix s'entendent pour du papier bancable.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

MOIS	HEURE	Thermomèt. Centig.	VENT	TEMPS	Barom. millim.
30 Juin	1 h. soir.	+ 18,	N.-E.	Serein	685
»	7 h. soir.	+ 16,	»	»	684
1er Juillet	Minima	+ 9.2	—	—	—
»	8 h. mat.	+ 13,3	S.-E.	Serein	681

EXPOSITION NATIONALE
D'HORLOGERIE

MM. les exposants qui ne l'ont pas encore fait, sont instamment priés de faire parvenir leurs produits au plus vite au commissaire général au Collège industriel.

720-2 **Le Comité d'organisation.**

Christkatholische Kirche
Chaux-de-Fonds.

Sonntag den 3ten Juli um 9 1/2 Uhr Morgens, deutsche Predigt von Herrn **Saladin**, Pfarrer in Kaiseraugst.

727-2 **Der Vorstand.**

Une maison d'horlogerie à la Chaux-de-Fonds cherche un fabricant disposé à entreprendre des mouvements, 15 lig. cylindre et 16 lig. ancre, à clef, qualité courante, pour lesquels elle fournirait les boîtes. — S'adresser au bureau de l'*Impartial*. 734-3

CAFÉ DU PROGRÈS

Pendant la durée de l'Exposition

Consommation de premier choix

Bière en bouteille

Manger froid et repas sur commande.

Jardin ombragé.

Se recommande

732-6 JACQUES RŒSGEN.

JOSEPH L'HÉRITIER
Entrepreneur (Chaux-de-Fonds)

annonce à toutes les personnes que cela concerne, qu'ayant repris pour son compte l'exploitation de la

CARRIÈRE GEISER-SANDOZ
aux Crosettes

on peut se procurer, dès ce jour, de la pierre 1re qualité, soit prise par flèche à la carrière, soit rendue par lui à domicile.

Il profite de l'occasion pour rappeler qu'il entreprend toujours aux meilleures conditions tous travaux en **ciment,** soit constructions, façades, décors de façades, citernes, etc.

Planelles

en **ciment,** pour cuisines, corridors, caves, etc., prises chez lui ou rendues posées avec meilleures conditions.

Pour particuliers & administrations publiques

Travaux spéciaux en ciment.

Bassins de fontaines et abreuvoirs.

Voûtes de caves en béton et en ciment.

Travaux soignés et garantis. 733-3

Sables de Coffrane et du lac.

Remonteurs. Plusieurs bons remonteurs assidus au travail peuvent entrer au comptoir, rue des Arts 20, au 2me étage. 726-1

Grand Bazar Populaire.

Place Neuve, Chaux-de-Fonds.

Il vient d'arriver un **grand choix** de voitures à promener les enfants, **poussettes** depuis **fr. 11»25.**

Le bazar est toujours bien assorti en articles de ménage, ferblanterie, coutellerie, brosserie, verrerie, porcelaine, etc.

Gobelets en verre, depuis fr. 1»20 la douzaine. 716-5

Occasion extraordinaire.

— Jamais cela ne s'est vu ! ! ! —

Ayant traité une affaire **très importante,** dès **aujourd'hui** et jours suivants,

GRANDE MISE EN VENTE:

5000 paires **souliers Richelieu,** pour **hommes,** en grain de Lyon, très élégants, valeur réelle fr. 10, lesquelles seront abandonnés au prix minime de fr. 5»50 la paire.

5000 paires **Bottines à élastiques,** pour **hommes,** en grain de Lyon ou en mat, très élégantes, valeur réelle fr. 12, seront cédées à fr. 7 la paire.

Un lot de bottines à élastiques, en satin gris, pour **femmes,** à **talons,** seront sacrifiées à fr. 3»10 la paire.

Un solde de pantoufles en satin gris, décoltées, cousues, seront mises en vente à fr. 2»50 la paire.

Un grand choix de **bottes militaires,** qualité extra.

Le magasin spécial des chaussures du **Bazar Parisien** est toujours bien assorti dans tous les genres, pour **hommes, dames** et **enfants,** pantoufles en tous genres.

On trouve toujours en magasin un joli choix de **bottes élégantes, pour dames, à talons Louis XV à bouts pointus.**

On fait faire **sur mesure,** en très peu de temps, tous genres de **chaussures fines, cousues à la main,** pour hommes et dames.

On engage vivement le public à venir s'en rendre compte.

C'est au Bazar Parisien, Place de l'Hôtel-de-Ville,
CHAUX-DE-FONDS. 731-3

Cercle Montagnard
Chaux-de-Fonds

RÉUNION FAMILIÈRE
Dimanche 3 Juillet 1881

Rière Bellevue
(Chemin Blanc)

Départ du Cercle à 1 heure.

Les membres du Cercle et leurs familles sont cordialement invités à s'y rendre.

En cas de mauvais temps la fête sera renvoyée au dimanche suivant. 718-2

Bibliothèque du Collège.

La bibliothèque et la salle de lecture seront fermées pendant les vacances dès le vendredi 24 juin. Réouverture de la bibliothèque le 10 août et de la salle de lecture le vendredi 12 août.

La Chaux-de-Fonds, 22 juin 1881.

706-1 **Le Comité.**

Chez WEILL, opticien

Rue du Marché 2.

Rue du Marché 2.

Chaux-de-Fonds.

Lunetterie soignée et ordinaire, verres pour toutes vues. Abat-jour, forme pince-nez, d'un usage très pratique.

Grand choix de jumelles, longues-vues et quantité d'articles d'optique, nouveaux.

Réparations à prix modérés. 711-5

EXPOSITION PERMANENTE de Genève
LOTERIE

-- Horlogerie, bijouterie, pièces à musique —

Prix du billet : Fr. 1.

Des billets sont en vente: *A la Chaux-de-Fonds*, Imprimerie et Librairie COURVOISIER, rue du Marché, et chez M. Chs BRANDT, à la Civette. 346-3

Au Locle, Imprimerie et Librairie COURVOISIER, rue du Collège 309, et chez MM. Fs DUBOIS et FILS, magasin de tabacs, place du Marché.

Vente définitive
D'UNE JOLIE MAISON MODERNE
entourée d'un jardin d'agrément
à la Chaux-de-Fonds.

M. FRANÇOIS MEYRAT expose en vente aux enchères publiques par voie de minute, la maison qu'il possède rue Léopold Robert 66.

Cette maison a deux étages sur le rez-de-chaussée et deux appartements aux pignons; elle est d'un rapport annuel de fr. 6,100.

La mise à prix est fixée à fr. 85,000, avec grandes facilités de payement.

Cet immeuble sera vendu dans la séance de passation qui aura lieu au Café Streiff rue de l'Hôtel-de-Ville, no 7, Chaux-de-Fonds, le **samedi 2 juillet** prochain, à 8 1/2 heures du soir. L'entrée en jouissance est fixée au gré de l'acquéreur.

Pour visiter l'immeuble s'adresser au propriétaire et pour la connaissanae du cahier des charges à Monsieur Jules SOGUEL, notaire, rue de la Paix, 15. 696-1

Propriété à vendre.

Vente aux enchères publiques **le 20 juillet** 1881, *dès 9 heures du soir, à l'Hôtel du Guillaume Tell, à la Chaux-de-Fonds*, d'une belle propriété boisée, dite « les Côtes du Doubs », territoire de Chaux-de-Fonds. — Contenance 182 hectares d'un seul tenant.

S'adresser pour tous renseignements à Mlle TOURNIER, à Morteau (Doubs), ou à M. J. BREITMEYER, notaire à la Chaux-de-Fonds, chargé de la vente. 698-2

La maison d'ameublements Ed. HOFMANN occuperait de bonnes **couturières** à façon, travaillant chez elles. 704-3

A louer de suite une **chambre** meublée à un ou deux messieurs de toute moralité. — S'adresser rue du Parc 19, au 1er étage. 728-2

Perdu depuis le pont du chemin de fer, des Crosettes jusqu'au Reymond, une **carte** et deux **brochures.** Les rapporter contre récompense au Bureau municipal, Hôtel des Postes. 729-1

☛ Une somme de **Fr. 35** trouvée en ville a été déposée à la Préfecture, où elle peut être réclamée par son propriétaire moyennant exacte désignation des pièces de monnaie composant cette somme et de l'objet qui la renferme. 725-1